

Communiqué de presse

Prévention des expulsions : L'ADIL 57 soutient la campagne de quatre semaines pour inciter à agir dès le premier impayé

Du 5 au 30 octobre 2026, à l'approche de la trêve hivernale, le réseau ANIL/ADIL mène une campagne de communication consacrée à la prévention des expulsions locatives.



Trois objectifs : faire connaître les métiers du réseau en lien avec la prévention des expulsions (PEX), montrer comment les ménages sont orientés vers les bons acteurs, et communiquer sur la ligne gratuite **SOS Loyers Impayés** :

0 805 16 00 75

Agir tôt change tout.

Une expulsion ne se joue pas le jour où elle est exécutée : elle est l'aboutissement d'un processus qui commence souvent par un premier loyer impayé. Plus la situation est traitée tôt, plus les solutions sont nombreuses : négociation avec le bailleur, aides au logement, Fonds de solidarité pour le logement, accompagnement social.

Des métiers au service du maintien dans le logement.

À l'ADIL, on repère les situations à risque, explique la procédure et coordonne les partenaires du territoire (bailleurs, Caf/MSA, CCAS, Département, services de l'État).

Une ligne gratuite pour locataires et propriétaires.

SOS Loyers Impayés met en relation avec des juristes de l'ADIL, qui analysent la situation et orientent vers les organismes compétents. Le service est gratuit et s'adresse aussi bien aux locataires qu'aux propriétaires bailleurs.

À retenir

- SOS Loyers Impayés : **0 805 16 00 75**, numéro vert gratuit, du lundi au vendredi
- Dès le premier loyer impayé, il est possible et utile d'appeler
- Campagne du 5 au 30 octobre 2026 sur LinkedIn, Facebook, Instagram

Consultez le dossier de presse



8, Rue Gambetta 57000 METZ
Tél. : 03 87 50 02 60 E-mail : contact@adil57.fr
www.adil57.org
www.adil.org www.observatoires-des-loyers.org

